



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfète de Seine-et-Marne
Préfet de la Seine-Saint-Denis

Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris
Préfet de l'Oise
Préfet de l'Aisne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté inter-préfectoral n°2013/DCSE/E/007 du 19 mars 2013, la demande d'autorisation, présentée au titre de la loi sur l'eau, par la MAIRIE DE PARIS – Direction de la Voirie et des Déplacements – Service des Canaux, domiciliée 62 quai de la Marne 75019 PARIS, pour le **plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage de l'entité dite « CANAL DE L'OURCQ » divisée en deux unités hydrographiques cohérentes distinctes :**

- le canal à petit gabarit (rivière Ourcq canalisée et canal de l'Ourcq) dont l'ensemble des sites s'inscrit sur les départements de l'Aisne, de l'Oise, de la Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne
- le canal à grand gabarit (canal de l'Ourcq, canal Saint-Martin et canal Saint-Denis) dont l'ensemble des sites s'inscrit sur les départements de la Seine-Saint-Denis et de Paris

est soumise à enquête publique pendant 38 jours consécutifs du jeudi 2 mai 2013 au samedi 8 juin 2013 inclus.

Les opérations envisagées relèvent de la rubrique 3.2.1.0 de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L 214-1 à L 214-6 figurant au tableau annexé à l'article R 214-1 du Code de l'Environnement.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le **dossier de la demande** et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le **registre d'enquête** ouvert à cet effet qui seront **tenus à la disposition du public dans les mairies des communes suivantes** aux jours et horaires d'ouverture des bureaux au public :

Département de Seine-et-Marne : Charentray, Claye-Souilly, Congis-sur-Thérouanne, Crégy-lès-Meaux, Crouy-sur-Ourcq, Fresnes-sur-Marne, Gressy, Lizy-sur-Ourcq, May-en-Multien, Meaux, Précy-sur-Marne, Varreddes, Vignely et Villenoy.

Département de la Seine-Saint-Denis : Les Pavillons-sous-Bois, Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bobigny, Bondy, Noisy-le-Sec, Pantin, Saint-Denis, Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte.

Département de l'Oise : Marolles, Mareuil-sur-Ourcq, Neufchelles et Varinfroy.

Département de l'Aisne : La Ferté-Milon, Montigny-l'Allier et Silly-la-Poterie.

Département de Paris : Mairies d'arrondissement du 4^{ème} - 10^{ème} - 12^{ème} et 19^{ème}.

Le dossier pourra également être consulté sur le site Internet de la Mairie de Paris à l'adresse suivante :
<http://www.paris.fr/loisirs/se-promener-a-paris/promenades-au-bord-de-l-eau/p8619>

Sont désignés par la présidente du tribunal administratif de Melun en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête Messieurs Yves MAËNHAUT (Président), ingénieur en ingénierie, retraité ; Maurice VAGUE, consultant en environnement ; Michel CERISIER, chef d'entreprise de constructions, retraité ; Mesdames Ivy PAPADAKIS, architecte et Frédérique FAGÈS, ingénieur environnement et en qualité de membres suppléants Messieurs Alexis JOURDAIN, haut fonctionnaire, directeur d'office HLM et Pierre JAMAIN, lieutenant-colonel de sapeurs pompiers professionnels, retraité. Un des membres se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations des intéressés aux lieux, dates et horaires suivants :

Département de Seine-et-Marne (77)

Mairie de MEAUX : mercredi 22 mai 2013 de 14 h 00 à 17 h 00 et mardi 4 juin 2013 de 09 h 00 à 12 h 00

Mairie de MAY EN MULTIEN : lundi 27 mai 2013 de 15 h 00 à 18 h 00

Mairie de CONGIS SUR THEROUANNE : lundi 13 mai 2013 de 15 h 30 à 17 h 30 et samedi 25 mai 2013 de 09 h 00 à 12 h 00

Mairie de FRESNES SUR MARNE : mardi 14 mai 2013 de 14 h 30 à 17 h 30 et lundi 27 mai 2013 de 14 h 30 à 17 h 30

Département de la Seine-Saint-Denis (93)

Mairie de BOBIGNY : mardi 14 mai 2013 de 8 h 30 à 11 h 30 et mardi 4 juin 2013 de 14 h 30 à 17 h 30

Mairie DES PAVILLONS SOUS BOIS : mercredi 22 mai 2013 de 15 h 00 à 18 h 00 et samedi 8 juin 2013 de 09 h 00 à 12 h 00

Mairie de SAINT DENIS : mardi 7 mai 2013 de 14 h 30 à 17 h 30 et vendredi 7 juin 2013 de 14 h 30 à 17 h 30

Département de Paris (75)

Mairie du 10^{ème} arrondissement : samedi 4 mai 2013 de 09 h 00 à 12 h 00 et lundi 3 juin 2013 de 14 h 00 à 17 h 00

Département de l'Oise (60)

Mairie de NEUFHELLES : mercredi 15 mai 2013 de 18 h 30 à 20 h 30

Mairie de MAREUIL SUR OURCQ : mercredi 15 mai 2013 de 13 h 30 à 16 h 30 et Lundi 3 juin 2013 de 13 h 30 à 16 h 30

Département de l'Aisne (02)

Mairie de LA FERTE-MILON : lundi 6 mai 2013 de 14 h 30 à 17 h 30 et samedi 8 juin 2013 de 09 h 00 à 12 h 00

Pendant toute la durée de l'enquête, toute correspondance pourra également être adressée au président de la commission d'enquête au siège de l'enquête fixé à la mairie de Meaux – 2 Place de l'Hôtel de Ville (77100).

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la MAIRIE DE PARIS – Direction de la Voirie et des Déplacements – Service des Canaux, domiciliée 62 quai de la Marne 75019 PARIS (Tél. : 01 44 89 14 38).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête auprès de la Préfète de Seine-et-Marne, des Préfets de la Seine-Saint-Denis, de Paris, de l'Oise et de l'Aisne. L'avis d'enquête sera publié sur le site Internet des Préfectures concernées.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée dans les mairies où a été déposé un dossier d'enquête ainsi que dans les Préfectures concernées, pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés et tenus à la disposition du public pendant ce même délai sur le site Internet des Préfectures concernées.

En application de l'article R.214-12 du code de l'environnement, il sera statué sur cette demande par un arrêté conjoint des Préfets concernés.